



LE DEVOIR

LE BAISER DU JOUR DE LA TERRE



Un couple maquillé en vert se trouvait parmi les milliers de personnes qui ont pris part, dans le calme, à la Marche de de la Terre, dimanche, à Montréal.

Une grande marche verte sans les carrés rouges

BAHADOR ZABIHIYAN

Même si plusieurs milliers de personnes s'étaient réunies dimanche pour marcher en prévision du jour de la Terre au centre-ville de Montréal, leur nombre était loin de dépasser celui du rassemblement de l'année dernière.

Le point de départ de la manifestation était la place des Festivals. Difficile de dire avec précision combien de personnes ont participé au rassemblement. Une bonne partie de la place était occupée par les manifestants. Le cortège débordait aussi rue Jeanne-Mance, ainsi que

rue Sainte-Catherine jusqu'à l'intersection avec Saint-Urbain. Les participants ont quitté la place des Festivals pour se diriger vers le boulevard René-Levesque. Une fois la foule arrivée sur la place du Canada, les organisateurs ont avancé le chiffre de 50 000 manifestants. La Marche de la Terre a lieu tous les ans, une journée avant le jour de la Terre. Les deux événements sont organisés par des groupes écologistes dans plusieurs villes du monde.

À Montréal, l'ambiance était festive et bon enfant, même si les marcheurs étaient moins nombreux que lors de l'édition 2012, qui avait réuni

près de 250 000 personnes en plein printemps érable. Mais qu'importe, Riel Huaorani est fier d'avoir fait le chemin depuis la Gaspésie, à douze heures de route de Montréal, pour être présent.

«Aujourd'hui, c'est un peu décevant de voir qu'on a été si peu, mais peut-être que c'est les vrais, les purs et durs qui protègent notre environnement qui sont là», explique ce membre de la Première Nation micmaque de Gespapegiag.

«On a beaucoup de menaces là-bas, des menaces pétrolières, beaucoup de compagnies qui

VOIR PAGE A 8 : CONTRASTE

ASSURANCE-EMPLOI

Ottawa se méfie des travailleurs saisonniers

Un document révèle la liste de ceux qui présenteraient un «risque élevé de fraude»

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Selon Service Canada, tous les travailleurs saisonniers, les prestataires fréquents de l'assurance-emploi et ceux qui utilisent plus de prestations que la moyenne nationale doivent être considérés comme présentant un «risque élevé de fraude», indique un document interne obtenu par *Le Devoir*. Ces prestataires risquent donc davantage de subir une enquête de vérification, et ce, même sans preuve de malversation.

Le document révèle en filigrane que Service Canada se méfie d'une grande partie des prestataires d'assurance-emploi.

La vingtaine de pages présente le chapitre 19 du *Guide des opérations d'intégrité*, qui est remis aux enquêteurs chargés de débusquer les fraudes. La page d'accueil indique que le guide est «protégé et pour usage interne seulement». Il a été fourni au *Devoir* alors que l'Unité des enquêtes spéciales du service de l'intégrité interne de Service Canada mène depuis un mois une enquête administrative «concernant la divulgation non autorisée de documents auprès des médias canadiens».

Le chapitre obtenu détaille le fonctionnement et les objectifs des «enquêtes sélectives» qui peuvent être menées. Par enquête sélective, on entend des vérifications aléatoires. Service Canada reconnaît que «les enquêtes sélectives peuvent constituer un défi parce qu'il n'y a pas d'allégation

VOIR PAGE A 8 : TRAVAILLEURS

AUJOURD'HUI



Actualités › **Attentat de Boston:** Dzhokhar Tsarnaev communiquerait par écrit avec la police, selon ABC et NBC. *Page A 4*

Le Monde › **La chronique de François Brousseau:** Folie à Boston. *Page B 1*

	17
7 78313 02829 14	
Avis légaux.....	B 6
Décès.....	B 4
Météo.....	B 5
Mots croisés.....	B 5
Petites annonces.....	B 4
Sudoku.....	B 8

POINT CHAUD

« Le climat n'est pas à la résolution des conflits »

Une réflexion s'impose sur les événements du printemps 2012, dit l'avocate Sibel Ataogul, aux premières loges de la contestation du règlement P-6 limitant le droit de manifester

LISA-MARIE GERVAIS

Il a changé le *modus operandi* et la face même des manifestations en prohibant les masques. Et a fini par avoir la tête d'Anarchopanda. Visant à garantir la sécurité de tout citoyen, rappelle la première ministre Pauline Marois, le règlement P-6, qui fait l'objet d'une contestation en Cour supérieure, est de plus en plus décrié sur la place publique.

Aux premiers rangs de ce mouvement d'opposition: l'avocate Sibel Ataogul, cofondatrice de l'Association des juristes progressistes (AJP), qui lutte pour la justice sociale. «Pour nous, c'est un règlement complètement loufoque, critique-t-elle sévèrement. À certains égards, ce règlement contient des dispositions pires que la loi 12 [ou projet de loi 78].» L'AJP est derrière la mise sur pied d'une vaste coalition de plus d'une soixantaine de membres, dont plusieurs syndicats et associations étudiantes, pour demander l'abrogation de P-6. Elle a aussi

VOIR PAGE A 8 : CONFLITS



L'avocate Sibel Ataogul, cofondatrice de l'Association des juristes progressistes

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

CONÇUS POUR INSPIRER.

Le tout nouveau RONDO 2014

Le nouveau SORENTO 2014

L'OPTIMA 2013

La toute nouvelle FORTE 2014

kia.ca

Le pouvoir de surprendre

Chez Kia, nous concevons nos véhicules à partir de ce qui nous inspire. Qu'il s'agisse d'un complet italien à la coupe impeccable pour l'Optima, de la technologie dernier cri pour la toute nouvelle Forte, du confort luxueux pour le nouveau Sorento ou du mode de vie des familles d'aujourd'hui pour le tout nouveau Rondo. Pourquoi cela? C'est bien simple. Pour que nos voitures vous inspirent vous aussi. Explorez les nouveaux modèles Kia sur kia.ca.

Kia est une marque de commerce de Kia Motors Corporation.

ACTUALITÉS

Cynthia Vanier
est de retour au CanadaElle est soupçonnée d'avoir tenté de faire
entrer Saadi Kadhafi en fraude au Mexique

Une Canadienne qui a passé 18 mois en prison au Mexique sous l'accusation d'avoir tenté de faire entrer en fraude dans ce pays un fils de l'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi, a regagné son pays, ont rapporté dimanche les médias canadiens.

Cynthia Vanier et une de ses complices présumées, la Mexicaine Gabriela de Cueto, avaient été libérées vendredi, la Cour suprême du Mexique ayant soutenu leur appel, fondé sur des vices de procédure.

M^{me} Vanier, soupçonnée d'avoir préparé l'entrée de Saadi Kadhafi pour le compte du grand groupe d'ingénierie canadien SNC-Lavalin, est arrivée par avion samedi soir à Toronto, où elle a été accueillie par sa famille et ses amis. Elle n'a fait aucune déclaration aux médias.

La décision de la Cour suprême mexicaine sur sa mise en liberté provisoire ne vaut pas un acquittement et l'on ignore si les poursuites contre les deux femmes doivent être abandonnées. Aucune procédure n'est engagée contre M^{me} Vanier au Canada.

L'un de leurs deux complices présumés également détenu au Mexique, le Danois Pierre Flensburg, pourrait être renvoyé dimanche dans son pays, selon des médias mexicains. Le quatrième membre du groupe, le Mexicain Jose Luis Kenney Prieto, reste en prison.

Selon la police fédérale canadienne, SNC-Lavalin, qui

employait Cynthia Vanier comme consultante et l'avait notamment envoyée en mission en Libye pendant la montée de l'opposition armée au régime Kadhafi, avait versé 160 millions de dollars à Saadi Kadhafi pour obtenir d'importants contrats sous le règne de son père.

Après la chute de ce dernier, des dirigeants de SNC-Lavalin auraient participé à un complot en vue de faire entrer Saadi Kadhafi et ses proches au Mexique sous une fausse identité.

Mais l'opération avait finalement échoué avec l'arrestation de plusieurs participants, et Saadi Kadhafi reste toujours réfugié au Niger.

Démenti

Dans une interview accordée depuis sa prison mexicaine il y a un an à la chaîne publique canadienne CBC, M^{me} Vanier avait démenti toute participation à un tel plan.

La même chaîne canadienne a diffusé récemment une émission d'enquête citant trois témoins à charge, deux Mexicains et un ancien garde du corps d'origine australienne de Saadi Kadhafi.

Selon la CBC, M^{me} Vanier a rejeté leurs accusations, affirmant notamment qu'un courriel évoquant la fabrication d'un passeport pour Saadi Kadhafi était un faux et que le faux passeport mexicain trouvé en sa possession avait été glissé exprès dans ses affaires.

Agence France-Presse



RICK BOWMER ASSOCIATED PRESS

Des cartels de fixation du prix de l'essence ont été mis au jour ces dernières années au Québec et dans d'autres provinces canadiennes.

Les enquêtes sur les cartels
pourraient coûter plus cher

STÉPHANIE MARIN

à Ottawa

En raison de mesures mises en place par le gouvernement conservateur, les enquêtes sur les cartels de fixation de prix pourraient être plus difficiles et coûter plus cher aux citoyens, selon le commissaire par intérim du Bureau de la concurrence, John Pecman.

Il a livré ces commentaires lors d'une conférence donnée à des avocats montréalais en janvier dernier.

Selon M. Pecman, 80 à 90 % des enquêtes sur les cartels entreprises par son Bureau sur-

viennent après des dénonciations de la part de gens qui veulent bénéficier de programmes d'immunité et de clémence.

Le programme d'immunité permet à celui qui dénonce en premier un cartel d'obtenir une forme de protection: il ne sera pas poursuivi pour ses activités illicites. Les dénonciateurs suivants peuvent quant à eux demander la clémence. C'est-à-dire que s'ils plaident coupable aux accusations, le Bureau va recommander une peine réduite — à la fois pour l'amende et la durée de l'emprisonnement.

De telles dénonciations sont extrêmement précieuses, car le Bureau n'a pas les ressources pour mettre au jour par lui-même les différents cartels. Elles pourraient toutefois devenir beaucoup plus rares, en raison de deux gestes faits par le gouvernement fédéral.

14 ans de prison

D'une part, le projet de loi omnibus C-10 pour durcir la justice criminelle a augmenté les peines de façon considérable et a éliminé la possibilité de purger la peine dans la communauté — ou de faire des travaux communautaires — pour les membres de cartels. Ils peuvent ainsi risquer jusqu'à 14 ans derrière les barreaux.

On pourrait ainsi voir moins de reconnaissances de culpabilité, avance M. Pecman. Il pourrait y avoir plus de cas contestés, qui iront devant les tribunaux, ce qui aura pour effet de faire croître les coûts pour la Couronne et la société.

«C-10 fait de la participation à un cartel un crime similaire à la fraude, un crime très sérieux», explique M. Pecman. Les individus ne voudront pas aller en prison. En conséquence de quoi on pourrait voir moins de plaidoyers de culpabilité. Il pourrait y avoir plus de cas contestés, qui iront devant les tribunaux.»

D'autre part, une décision du ministère des Travaux publics pourrait avoir un effet similaire. En novembre 2012, Travaux publics Canada a annoncé des modifications au «Code de conduite

pour l'approvisionnement» qui interdiraient aux demandeurs de clémence condamnés en vertu de la Loi sur la concurrence pour des infractions liées à des cartels ou à du truquage d'offres de faire affaire avec l'état.

«*Ces entreprises pourraient être réticentes à plaider coupable et à collaborer avec nous en raison des conséquences avec les agences gouvernementales*», prévient le commissaire qui souligne que le fédéral octroie des contrats pour des milliards de dollars chaque année.

«*On est en train de surveiller pour voir si cela aura un effet réel et si nécessaire, on reverra cela avec eux*», dit M. Pecman.

Impacts inconnus

Sans dénonciations et sans collaboration de personnes qui serviraient de témoin et apporteraient la preuve nécessaire, les enquêtes seront plus longues. Tout comme les procès. Et au bout du compte, ce sont les contribuables qui ramasseront la facture. «*On pourrait voir moins de personnes se prévaloir du programme de clémence en conséquence de cela, en partie dans les dossiers de fixation de prix*», dit M. Pecman.

Mais si les craintes sont présentes, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions fermes. «*On va voir. C'est un changement récent. Mais cela a été discuté que nous pourrions voir plus de procès, plus de cas contestés*», dit M. Pecman.

Contacté la semaine dernière, le Bureau de la Concurrence a réitéré qu'il était encore trop tôt pour déterminer quel sera l'impact, si impact il y a, de ces récents changements sur les programmes d'immunité et de clémence.

Des personnes s'étant livrées à un comportement anticoncurrentiel ont continué à demander l'immunité et la clémence, a indiqué le Bureau, sans toutefois préciser leur nombre. Pas moyen non plus de savoir s'il s'agit d'une diminution ou d'une augmentation par rapport aux années précédentes.

La Presse canadienne

Bouclier antimissile:
le Canada courtisé

Ottawa — La question du rôle que devrait jouer le Canada pour protéger l'Amérique du Nord d'éventuelles attaques de missiles pourrait faire l'objet de nouveaux débats à Ottawa. Le gouvernement aurait été invité par Washington à participer aux efforts de déploiement d'un bouclier antimissile balistique. Cette requête survient alors que les États-Unis renforcent leurs systèmes de défense en réponse aux déclarations belliqueuses en provenance de la Corée du Nord et de l'Iran. Un porte-parole du ministre fédéral de la Défense, Peter MacKay, n'a pas souhaité discuter de la requête américaine. Il a précisé que le Canada «*a refusé de participer aux systèmes de défense antimissile balistique dans le passé*».

La Presse canadienne

Oléoduc: des normes
de sécurité revues

Edmonton — L'Office national de l'énergie (ONE) dit avoir renforcé les normes pour les oléoducs et les gazoducs régis par la réglementation fédérale pour les rendre plus sécuritaires pour l'environnement. Ces normes entrées en vigueur plus tôt ce mois-ci obligent les entreprises à en faire davantage en matière de sécurité, d'intégrité des oléoducs et gazoducs et de gestion des urgences. Certaines des modifications visent à ce que les hauts responsables des entreprises rendent des comptes. Elles les obligent à nommer des «responsables de l'imputabilité», qui devront s'assurer que les objectifs en matière de sécurité et d'environnement soient atteints par tous. Les entreprises doivent aussi avoir des politiques qui encouragent les employés à rapporter, sans craindre de représailles, les dangers et incidents environnementaux ainsi que les catastrophes évitées. L'ONE a précisé que ces changements n'ont pas été motivés par les récents déversements pétroliers ou les craintes du public à propos des projets comme le Northern Gateway d'Enbridge.

La Presse canadienne

Charlevoix: feu vert
au nouvel hôpital

Baie-Saint-Paul — Québec donne le feu vert à la construction du nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul, dans la région de Charlevoix, au coût de 376 millions. La première ministre, Pauline Marois, en a fait l'annonce samedi, accompagnée de son ministre de la Santé, Réjean Hébert. L'établissement est maintenant autorisé à procéder à la sélection du personnel. M^{me} Marois a expliqué que le projet était devenu prioritaire en raison des risques sismiques qui planent sur l'actuel hôpital de la région, qui sera démolie. La quasi-totalité de l'enveloppe a été puisée dans les budgets du ministère de la Santé, en vertu du prochain Plan québécois des infrastructures. Une contribution de 20 millions provient des instances régionales. L'hôpital possèdera une urgence, un bloc opératoire, 28 lits de soins de courte durée et 103 lits en hébergement de longue durée.

La Presse canadienne

Des rivières
sous surveillance

Plusieurs rivières situées sur la rive nord du Saint-Laurent ont des niveaux d'eau particulièrement élevés et menacent de sortir de leur lit. L'arrivée des températures plus clémentes a créé des situations critiques de la vallée de l'Outaouais jusqu'à la Mauricie. Les cours d'eau les plus à risque de déborder au cours des prochaines heures sont les rivières Mastigouche et Batiscan en Mauricie, L'Assomption et Ouareau dans Lanaudière, du Lièvre et Rouge dans l'Outaouais et la Rivière-du-Nord dans les Laurentides. Des inondations mineures ont déjà été observées dans plusieurs secteurs, indique Pierre Corbin, directeur des opérations pour Hydro-Météo. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, un embâcle s'est créé sur la rivière Métabetchouane et un autre s'est formé sur la rivière Saint-Jean.

La Presse canadienne

**VOUS PENSEZ CONNAÎTRE
HAMBOURG?**

**65 km
DE CANAUX
AU CENTRE-VILLE**

**PLUS DE
PONTS
QUE
LONDRES
AMSTERDAM
& VENISE
RÉUNIS**

TV5 SAISON 3
**PORTS
D'ATTACHE**
LUNDI • 19H
Avec Heidi Hollinger

Résultats des tirages du : 2013-04-20	
649 01 10 11 19 21 41 27 compl. Prochain gros lot (approx.) : 12 000 000 \$	Québec 49 06 07 14 36 45 48 03 compl. Extra 9485764
Résultats des tirages du : 2013-04-19	
MAX 02 03 08 20 28 31 34 compl. (42) Prochain gros lot (approx.) : 30 000 000 \$	Extra 5353856
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.	

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

L'état des lieux



CHANTAL
HÉBERT

Il aura fallu deux ans, à quelques jours près, pour reconstituer une Chambre des communes à l'image des résultats du dernier scrutin fédéral. Avec l'arrivée de Justin Trudeau comme chef libéral, les protagonistes de la campagne de 2015 sont en place — sous réserve de ce que Stephen Harper confirme sa volonté de solliciter un quatrième mandat.

En présumant, comme la majorité de ses troupes, que le premier ministre est partant pour une autre campagne, rien n'est acquis pour le Parti conservateur. C'est tout aussi vrai pour l'autre grand gagnant du scrutin du 2 mai 2011. Deux ans après la victoire majoritaire de Stephen Harper et le balayage québécois du NPD, conservateurs et néodémocrates sont en nettement moins bonne posture que le soir du dernier vote.

◆ ◆ ◆

Sans grands espoirs au Québec, Stephen Harper ne peut pas gagner au Canada sans triompher en Ontario. Or l'arrivée de Justin Trudeau à la tête du PLC a inversé la tendance dans le plus gros marché électoral au Canada.

Si le Parti conservateur est monté au front aussi rapidement dans la foulée de la fin de la course au leadership libéral, c'est donc, à premier titre, pour refaire ses forces ontariennes. L'électorat de l'Ontario est le public cible par excellence de ses publicités anti-Trudeau. Depuis la semaine dernière, elles tournent en boucle dans certaines régions de la province.

Mais cette agitation conservatrice au sujet de Justin Trudeau occulte un problème de fond potentiellement plus préoccupant. Bon nombre d'indicateurs montrent que le glissement du parti dans les intentions de vote tient autant sinon davantage à sa propre gouvernance qu'à l'effet Trudeau.

L'arrivée de Justin Trudeau à la tête du PLC tombe mal pour le NPD

D'un sondage à l'autre depuis plusieurs mois, environ sept électeurs sur dix disent aux sondeurs qu'ils n'appuieront pas les conservateurs au prochain scrutin. La satisfaction à l'égard du gouvernement est à la baisse tout comme la cote du premier ministre. Le style autoritaire de Stephen Harper passe de moins en moins à la rampe aussi bien dans son caucus que dans l'opinion publique. Le fait que ce style ne soit au service d'aucun grand chantier particulièrement mobilisateur contribue au malaise.

Pour l'essentiel, l'arrivée de Justin Trudeau comme chef a transformé le PLC en réceptacle principal d'un vote anti-conservateur en pleine croissance au Canada. C'est le déplacement du vote d'opposition existant qui a propulsé les libéraux en tête du peloton fédéral dans certains sondages récents plutôt qu'une hémorragie soudaine de votes conservateurs.

Il est possible que les stratèges de M. Harper, à force de tirer à boulets rouges sur les libéraux, arrivent à leurs fins, mais dans l'état actuel des choses, le NPD a au moins autant de chances d'en tirer parti que les conservateurs.

A moins de donner un nouvel élan convaincant à son gouvernement au cours des prochains mois, Stephen Harper file actuellement, dans le meilleur scénario, vers un gouvernement minoritaire. Pour un premier ministre dont la courbe électorale comme chef de parti a toujours été ascendante, ce serait un recul sans précédent.

◆ ◆ ◆

Comme les conservateurs, les néodémocrates subissent les contrecoups de l'effet Trudeau. Si la tendance se maintient, le parti risque d'être rétrogradé en troisième place aux Communes au prochain scrutin. Mais comme Stephen Harper, Thomas Mulcair aurait tort de voir dans l'ombrage que lui fait le nouveau chef libéral le seul gros nuage à l'horizon de la mi-mandat.

Dans la mesure où elle a eu pour effet de fidéliser la clientèle libérale, l'arrivée de Justin Trudeau à la tête du PLC tombe mal pour le NPD. Mais en rétrospective, la plus grosse tuile à s'être abattue sur les néodémocrates depuis que Thomas Mulcair est devenu leur chef aura été l'arrivée au pouvoir du Parti québécois l'automne dernier.

Dans sa foulée, le NPD a perdu un député au Bloc québécois et il pourrait perdre une partie de ses acquis à la formation souverainiste à la faveur d'une plus grande division du vote fédéraliste au prochain scrutin. Cela dit, le fragile second souffle du Bloc est sans doute le cadet des soucis actuels de Thomas Mulcair.

A tout prendre, l'effet le plus dévastateur de la victoire péquiste du 4 septembre aura en effet été d'enlever à la souveraineté son caractère abstrait dans le reste du Canada et de faire de l'ouverture du NPD à reconnaître un Oui référendaire sur la foi d'une majorité simple un sujet d'actualité.

Dans le match qui oppose Thomas Mulcair à Justin Trudeau dans le ROC, cette position — impopulaire même dans certains milieux néodémocrates — est un des boulets que traîne le chef néodémocrate. Dans un monde idéal pour le NPD, neutraliser l'effet Trudeau passerait par le retour du PQ dans l'opposition à l'Assemblée nationale bien avant le scrutin fédéral de 2015.

Chantal Hébert est columniste politique au Toronto Star.
chebert@thestar.ca

COMMISSION PARLEMENTAIRE

Fluoration de l'eau: Québec a un préjugé favorable

Le Parti québécois avait pourtant promis de l'interdire

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, se dit clairement en faveur de la fluoration de l'eau. «*En fonction des données scientifiques démontrées, la fluoration de l'eau est considérée comme une bonne mesure de santé publique selon le ministre, notamment pour la prévention de la carie dentaire*», affirme son attachée de presse, Arianne Lareau.

«*Toutefois, conscient qu'il y a des divergences d'opinion à ce sujet, le ministre était ouvert à l'idée que la Commission de la santé se penche sur ce sujet*», précise-t-elle à la demande du *Devoir*, à la veille des travaux qui s'ouvriront à Québec lundi.

Cette position va clairement à l'encontre du programme électoral du Parti québécois, dans lequel on pouvait lire qu'un gouvernement péquiste «*modifiera la loi pour interdire la fluoration de l'eau potable*».

Fort de cette promesse, les opposants à la fluoration ont interpellé le gouvernement ces dernières semaines afin qu'il respecte son engagement, plus de sept mois après son élection.

Question d'éthique

Le mois dernier, la députée libérale de Richmond, Karine Vallières, a déposé à l'Assemblée nationale une pétition signée par un regroupement de citoyens de sa circonscription réclamant une commission parlementaire pour «*faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux*» de la fluoration de l'eau potable. Les signataires demandent aux parlementaires de «*statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable*».

Les opposants ont réussi à imposer leur agenda et pourront exprimer leur point de vue lundi et mardi dans le cadre d'une commission parlementaire.

«*Le gouvernement doit prendre ses responsabilités en déposant une loi claire et interdire la fluoration de l'eau potable pour éviter les conflits locaux, sources de tensions inutiles dans les municipalités du Québec*», écrit la Coalition Eau Secours dans son mémoire, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

L'organisme, qui milite depuis plusieurs années pour sensibiliser les citoyens et élus municipaux aux risques de la fluoration, estime que «*de nombreux arguments scientifiques contredisent la thèse selon laquelle les fluorures dans l'eau potable sont bénéfiques pour la santé publique et sans effet observable pour l'environnement*».

En entrevue, la présidente de l'organisme, Martine Chatelain, affirme que c'est d'abord et avant tout une question d'éthique puisqu'un citoyen vivant dans une ville où l'eau est fluorée n'a pas le choix d'en ingérer. «*C'est une médication sans l'accord de la personne. C'est comme si on disait: on va ajouter du fluorure pour la carie dentaire, mais on trouve aussi que les gens ne sont pas assez de bonne humeur, on va leur mettre un peu de Prozac et pour le cancer, il y a tel produit... on va arriver à quoi? C'est de l'eau potable, de l'eau pour boire, pas de l'eau pour soigner les gens!*»

Stratégie nationale

Plusieurs tenants de la fluoration viendront également partager leur avis sur la question. Les parlementaires entendront notamment l'Ordre des dentistes du Québec, de même que l'Institut

national de santé publique du Québec (INSPQ), dont la stratégie nationale prévoyait de «*mobiliser un vaste ensemble des partenaires*» afin de rejoindre, par cette mesure préventive, plus de 50% de la population du Québec.

Depuis 2005, l'INSPQ fait la promotion de la fluoration auprès des municipalités de plus de 5000 habitants, qui sont libres de choisir si elles acceptent ou non de fluorer l'eau aux frais de l'État. Dans plusieurs villes, comme à Mont-Joli, où le débat sera tranché par référendum lors des prochaines élections municipales, les représentants de l'INSPQ se heurtent à la résistance des opposants sur le terrain. «*Plus les gens sont informés, plus ils sont contre*», estime Martine Chatelain de la Coalition Eau secours.

Il y a quelques années à peine, la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, tenait le même discours. Car avant de se lancer en politique, c'est elle qui menait la bataille contre la fluoration de l'eau à titre de présidente de la Coalition Eau Secours.

Mais son collègue de la Santé et des Services sociaux, le docteur Réjean Hébert, penche plutôt du côté de l'INSPQ. Il en va de même pour le critique de l'opposition officielle, Yves Bolduc. «*La position du Parti libéral, c'est de respecter l'opinion des experts et les experts, présentement, recommandent la fluoration de l'eau*, répond l'ancien ministre de la Santé en entrevue. *Mais quand on arrive en commission parlementaire, on arrive avec l'esprit d'écouter. Probablement que mardi soir, après avoir entendu tous les groupes, ça va nous permettre de nous faire une meilleure tête sur le sujet.*»

Le Devoir



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Daniel Paillé assure que le parti se porte bien, tant du point de vue du financement que de l'effectif.

CONSEIL DU BLOC QUÉBÉCOIS

Paillé promet un retour en force en 2015

RITA DEVLIN MARIER

Le chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, a réitéré samedi que sa formation était la seule à faire valoir les intérêts du Québec «*sans aucun compromis*», alors que les autres partis fédéraux privilégient, selon lui, toujours les intérêts du Canada.

Après deux ans à rebâtir la formation politique souverainiste, qui a essuyé une cuisante défaite aux élections du 2 mai 2011, M. Paillé est ainsi revenu au message clé du parti, samedi, lors du Conseil général du parti, à Montréal.

Le chef bloquiste souligne que les efforts de financement ont été fructueux et que l'effectif a repris des couleurs.

M. Paillé a estimé avoir «*roulé*» plus de 40000 kilomètres à travers le Québec pour aller à la rencontre des militants. Il a ajouté que l'opération avait été très utile pour préparer le plan d'action.

Par ailleurs, M. Paillé assure que le parti va très bien, que les finances vont bien, et que les «*membres sont là*». «*Donc, 2013, on consolide le tout; 2014, c'est le congrès; 2015, on gagne*», a-t-il lancé en entrevue à La Presse canadienne, samedi soir.

150 militants

Selon le chef, en poste depuis décembre 2011, les électeurs ont commencé à déchanter et constatent maintenant que les autres partis fédéraux n'ont pas seulement la défense des intérêts du Québec à cœur. «*C'est ça qu'on va refaire va-*

loir, tout en faisant la promotion de la souveraineté du Québec», a-t-il souligné.

Il a donné en exemple à ses militants le fait qu'aucun député des autres partis fédéraux n'avait demandé que l'on fasse la lumière sur le rapatriement de la Constitution, ainsi que le soutien fédéral au projet hydroélectrique Churchill Falls. «*Nous voyons leur vrai visage lorsque MM. Trudeau, Mulcair et Harper se cachent sous les robes des juges de la Cour suprême afin de ne pas demander d'enquête indépendante*», a mentionné M. Paillé lors de son discours, en matinée.

La stratégie du Bloc sera de démontrer que le NPD ne défend pas que les intérêts du Québec

«*Nous voyons leur vrai visage lorsque tous les libéraux et les néodémocrates votent avec les conservateurs pour financer à même nos taxes le projet de Churchill Falls et concurrencer déloyalement l'Hydro-Québec de René Lévesque*», a renchéri le chef bloquiste.

Deux militants de chaque circonscription ont participé au conseil, pour un total de 150 militants, en plus des observateurs, a indiqué M. Paillé, soulignant qu'il y avait dans la salle plusieurs nouveaux visages.

Il a aussi fait valoir à ses militants qu'il y avait dans leurs rangs des membres de Québec solidaire, de la CAQ, et du Parti québécois,

ainsi que des gens qui ne soutenaient aucune formation politique provinciale, tout en donnant leur appui au Bloc.

Lutte électorale à trois

M. Paillé a aussi prédit que les élections fédérales de 2015 allaient faire l'objet d'une lutte à trois, au Québec, entre les libéraux, les néodémocrates et les bloquistes.

Questionné sur le succès du NPD aux dernières élections, M. Paillé est d'avis que les électeurs ont été séduits par son charismatique défunt chef Jack Layton, et que la stratégie du Bloc sera de démontrer que le NPD ne défend pas que les intérêts du Québec. «*Notre approche, c'est de dire, écoutez, le NPD, par ses gestes, ses politiques et ses votes, c'est manifestement un parti fédéraliste, et il prend, comme les libéraux et les conservateurs, pour les intérêts du Canada d'abord et avant tout*», a résumé M. Paillé.

En ce qui concerne la popularité de la souveraineté, Daniel Paillé a soutenu que les dernières élections québécoises ont démontré qu'il y avait «*40 à 42%*» de souverainistes.

Faisant allusion aux sondages qui montrent une hausse de popularité du Parti libéral du Canada, au Québec, depuis l'élection de Justin Trudeau à la tête du parti dimanche dernier, M. Paillé a souligné que la situation peut changer très rapidement.

La Presse canadienne

Le PQ lance une campagne pour promouvoir l'indépendance

MATHIEU SIMARD

Le Parti québécois (PQ) donne le coup d'envoi à une nouvelle campagne de promotion de la souveraineté.

Dans des vidéos d'environ une minute, la première ministre énumère les avantages qu'offrirait l'indépendance aux Québécois. Pauline Marois, qui s'adresse directement à la caméra, insiste notamment sur la lourdeur de la bureaucratie qu'imposent les ordres de gouvernement fédéral et provincial.

Les deux vidéos qui ont été mises en ligne jusqu'à présent utilisent les slogans «*La souveraineté, c'est payant!*» et «*La souveraineté, une question de fierté!*».

Selon le président de l'exécutif national du parti, Raymond Archambault, il s'agit de la première fois dans son histoire que le PQ se paie une publicité alors qu'il n'est pas en campagne électorale ou référendaire.

La campagne s'appuie essentiellement sur le nouveau site Web de la formation politique, «*qui a été remanié et qui est beaucoup plus convivial*». «*La demande est venue de nos jeunes militants, qui nous ont demandé d'investir l'espace virtuel avec des publicités*», a souligné M. Archambault.

Constitution

Les vidéos seront également diffusées sur Facebook, Twitter et sur YouTube.

«*Nous entendons procéder de manière à ce que tous les militants et les sympathisants du parti deviennent des antennes et qu'ils diffusent notre message de promotion de la souveraineté*», a-t-il ajouté.

Cette offensive publicitaire fait partie du plan d'action du parti, voté au début de l'année 2013. Elle est lancée quelques jours après l'Assemblée nationale eut adopté une motion unanime, exhortant le gouvernement fédéral à faire la lumière sur les révélations contenues dans le livre de l'historien Frédéric Bastien, au sujet du rapatriement de la Constitution.

Il ne s'agirait pourtant «*que d'une coïncidence*», selon M. Archambault. «*J'y vois là la réapparition normale de la question nationale, que certains auraient voulu voir enterrée depuis des années*», a commenté M. Archambault à ce sujet.

La campagne du Parti québécois doit s'échelonner sur une période de six mois.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Étudiants étrangers: la France veut faire comme le Québec

Première destination universitaire non anglophone du monde, la France veut attirer plus d'étudiants d'ailleurs

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant à Paris

À fin d'attirer plus d'étudiants étrangers, le gouvernement de François Hollande est sur le point de réviser les lois concernant leur accueil en France. Plusieurs de ces mesures se comparent à ce qui se fait déjà au Québec: création de guichets uniques, incitation à demeurer sur place une fois le diplôme obtenu, obtention de visas et de permis de travail facilitée.

Malgré une vieille tradition d'accueil, et même si elle demeure la première destination universitaire non anglophone du monde, la France est passée depuis quelques années du troisième au quatrième rang des pays qui accueillent le plus d'étudiants étrangers. Avec 260 000 étudiants étrangers, elle est aujourd'hui à égalité avec l'Allemagne, derrière les États-Unis (685 000), le Royaume-Uni (400 000) et l'Australie (271 000). Contrairement à la tendance observée dans la plupart des pays développés, le précédent gouvernement avait resserré les conditions d'admission des étudiants. La circulaire Guéant, du nom de l'ancien ministre de l'Intérieur, avait notamment compliqué le renouvellement des visas et des permis de travail. Certains étudiants québécois en avaient d'ailleurs été victimes.

Non contents d'avoir abrogé cette circulaire, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, et son collègue de l'Intérieur, Manuel Valls, ont annoncé la généralisation d'un visa pluriannuel ainsi qu'un accès plus facile aux permis de travail. Fini donc, les longues heures d'attente en préfecture. Un document de travail destiné au débat parlementaire propose de cibler tout particulièrement les pays émergents, comme la Chine, le Brésil et la Corée. Il s'agit, dit-on, de «renforcer cette relation privilégiée entre les nouvelles élites et la France». Le document propose aussi d'aider les diplômés à demeurer en France une fois leurs études terminées.

Des droits plus élevés?

Contrairement à ce qui se fait aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada (Québec inclus), en France, les droits de scolarité (pourant déjà très bas) ne sont pas majorés pour les étrangers. Cette exception coûterait près de 4 milliards de dollars chaque année. La Conférence des grandes écoles estime qu'en faisant payer plus aux étudiants étrangers, la France aurait «les moyens d'accueillir 50 000 étudiants de plus et de mener une politique ambitieuse».

La ministre Geneviève Fioraso a cependant rejeté une telle augmentation, qui ne toucherait

qu'une minorité d'étudiants étrangers. Les traités européens interdisent en effet de traiter les étudiants européens différemment des étudiants français. Les Québécois en auraient aussi été exclus puisqu'ils sont l'objet d'un traité spécifique. Au Danemark, l'augmentation des droits des étudiants étrangers a réduit leur nombre de moitié en trois ans seulement.

Alors que la question est rarement soulevée dans les pays anglophones (et au Québec), le gouvernement français s'inquiète de l'exode des cerveaux des pays pauvres que pourrait favoriser sa politique. C'est pourquoi il est question de décerner des bourses d'excellence aux étudiants des pays les plus défavorisés à la condition que ceux-ci s'engagent à revenir s'installer dans leur pays d'origine. On songe aussi à un programme destiné aux jeunes Africaines, toujours sous-représentées parmi les étudiants africains.

«Bourrage d'amphis»

Cette volonté manifeste d'attirer plus d'étudiants étrangers à déjà entraîné certaines dérives. L'ancien président de l'Université de Tou-

lon, soupçonné de trafic de diplômes avec des étudiants chinois, a été mis en examen en 2010. Le Conseil national de l'enseignement supérieur lui reproche d'avoir admis des étudiants chinois qui ne maîtrisaient pas le français. Certains de ces étudiants auraient ensuite tenté de corrompre leurs professeurs afin d'obtenir leur diplôme. D'autres universités sont aussi soupçonnées d'avoir assoupli leurs critères d'admission afin d'attirer des étudiants chinois, dont le nombre a été décuplé depuis dix ans. Parmi les mesures les plus controversées de la réforme proposée par Geneviève Fioraso, il est d'ailleurs proposé d'autoriser plus de cours en anglais dans les universités.

Un rapport du sénat s'inquiète du «bourrage d'amphis». Certaines universités recruteraient des étudiants étrangers maîtrisant mal le français à la seule fin de compenser la réduction des effectifs de certaines facultés et de maintenir leur financement. «Il est désormais indispensable de redresser la barre, de passer du recrutement quantitatif au recrutement qualitatif», conclut le rapport.

Le Devoir

Attentat de Boston: Dzhokhar Tsarnaev communiquerait par écrit avec la police

Boston — Le deuxième suspect des attentats meurtriers de Boston serait éveillé et communiquerait avec des enquêteurs par écrit, selon les réseaux ABC et NBC, alors que les autorités tentent toujours de déterminer s'il planifiait d'autres attaques avec la complicité de son frère décédé.

Les deux chaînes télévisées américaines ont rapporté que Dzhokhar Tsarnaev, qui a subi une importante blessure à la nuque après avoir vraisemblablement tenté de s'enlever la vie à l'aide d'une arme à feu, était conscient et répondait aux enquêteurs par écrit de façon sporadique.

Les enquêteurs pensent que les deux frères soupçonnés d'avoir commis l'attentat lors du marathon de Boston planifiaient d'autres attaques en raison de la découverte d'une cache d'armes, a affirmé le commissaire de la police de la métropole du Massachusetts, dimanche.

Pendant l'émission *Face the Nation* du réseau CBS, le commissaire de la police de Boston, Edward Davis, a déclaré que les autorités avaient découvert un arsenal d'explosifs artisanaux après la fusillade de vendredi entre la police et les deux suspects. «Nous avons des raisons de croire, en raison des preuves découvertes sur les lieux — les ex-

plosions, les engins explosifs non utilisés et la puissance de feu dont ils disposaient — qu'ils allaient attaquer d'autres personnes», a-t-il dit.

«Toutes les informations dont je dispose laissent entendre qu'ils ont agi seuls», a déclaré pour sa part le maire de Boston, Thomas Menino, pendant l'émission *This Week* du réseau ABC.

Alors que les résidents de la ville se rassemblaient pour prier et réfléchir après une semaine mouvementée, le seul suspect survivant des attaques était toujours hospitalisé sous forte garde. Apparemment, il n'était toujours pas en état d'être interrogé.

Dzhokhar Tsarnaev, âgé de 19 ans, reposait toujours dimanche dans un état critique, deux jours après avoir été retiré, blessé, d'un bateau stationné dans une cour de Watertown, en banlieue de Boston. Cette capture est survenue à la fin d'une journée de vendredi très tendue, qui a débuté par la mort de son frère âgé de 26 ans, Tamerlan, lors d'une fusillade avec la police.

Le dénouement est survenu quatre jours après les explosions et au lendemain de la publication, par le FBI, de photos de deux jeunes hommes capturés par des caméras de surveillance. Ils étaient soupçonnés d'avoir dissimulé les explosifs dans des autocuiseurs, tuant trois personnes et en



JULIO CORTEZ ASSOCIATED PRESS
Un service interconfessionnel s'est tenu dimanche, rue Boylston, non loin du fil d'arrivée du marathon de Boston, lieu de l'attentat qui a coté la vie à trois personnes lundi dernier.

blessant plus de 180 autres près de la ligne d'arrivée de la fameuse course de 42,2 km.

Peine de mort?

Il n'y a encore aucune information sur le moment où Dzhokhar pourrait être accusé, ni sur la nature de ces accusations. L'accusation la plus grave que pourraient utiliser les procureurs fédéraux serait l'utilisation d'une arme de destruction massive en vue de tuer, ce qui entraîne une possible peine de mort. L'État du

Massachusetts a pour sa part aboli la peine capitale.

Des responsables ont mentionné qu'une équipe d'interrogateurs spécialisés questionneraient le suspect sans lui lire ses droits, qui permettent par exemple de garder le silence et de recourir aux services d'un avocat. Une telle exception — appelée droits Miranda — est permise lorsque la population est en danger, par exemple lorsque des bombes risquent d'exploser.

Associated Press

Plusieurs courses à la mémoire des victimes

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées dimanche au pied du mont Royal, à Montréal, pour grimper la montagne en groupe. Il s'agissait de l'une des nombreuses courses organisées aux quatre coins du pays en mémoire des victimes des attentats du marathon de Boston.

Odette Beaudry, qui a participé à l'épreuve de Boston cette année, s'estime très chanceuse d'avoir échappé aux explosions, qui sont survenues après qu'elle eut terminé le parcours. «C'est vraiment une question de solidarité», a-t-elle dit en parlant de sa décision d'aller courir dimanche. *Le marathon est un événement totalement apolitique et paisible qui rassemble les gens.*»

Une course similaire a été organisée à Québec.

À l'autre bout du pays, en Colombie-Britannique, plus de 48 000 coureurs ont enfilé leurs chaussures de sport pour participer à la Sun Run, selon les organisateurs.

La Sun Run, plus importante course sur bitume au Canada, était déjà prévue avant les événements meurtriers de Boston. Le nombre d'inscriptions a cependant bondi après les attentats de lundi dernier.

Steve Bermann, 49 ans, s'est assuré de porter du jaune et du bleu, les couleurs officielles du marathon de Bos-

ton, lors de sa première participation à l'événement.

Avant la course de Vancouver, un moment de silence a été observé en mémoire des trois victimes et des quelque 180 personnes blessées dans les explosions de Boston.

La première ministre sortante de la Colombie-Britannique, Christy Clark, a elle aussi pris part à la course, elle qui est en plein marathon électoral.

Marathon de Londres

En Angleterre, des centaines de milliers de spectateurs ont encouragé dimanche avec une ferveur redoublée les participants au marathon de Londres dans un contexte de sécurité renforcée. La prestigieuse épreuve a attiré, selon les organisateurs, quelque 700 000 spectateurs dans les rues de la capitale.

La course, à laquelle participaient quelque 35 000 coureurs, s'est déroulée par un temps ensoleillé et dans une ambiance festive. Son départ a toutefois été empreint de solennité quand les participants, arborant pour la plupart un ruban noir accroché à leur maillot, ont observé 30 secondes de silence en hommage aux victimes de l'attentat du marathon de Boston

Avec l'Associated Press
La Presse canadienne

LE 22 avril

DONNONS UN NOUVEAU SOUFFLE À LA PLANÈTE

Jour de la Terre®
QUÉBEC

GRANDS PARTENAIRES

PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

PARTENAIRES MÉDIA

Illustration: 3D: Shari/Réussite et Imagerie, Graphisme M&H

Nos rabais poussent au voyage.

Porter taille ses tarifs et cultive l’art de vous faire économiser. Faites-vous une fleur et ratissez de super rabais sur le tarif de tous ses vols. Réservez d’ici le 26 avril.



Vols au départ de Montréal. Réservez d’ici le 26 avril 2013. Voyagez d’ici le 3 septembre 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat jusqu’à 14 jours à l’avance. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour 184 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 132 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 207 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 248 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 207 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 207 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 207 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 173 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 225 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 241 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH 262 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 220 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 225 \$ Taxes et frais compris	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

Nouveau !



Économisez sur les forfaits vol-hôtel à evasionsporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 26 avril 2013. Voyagez d'ici le 3 septembre 2013. Porter peut exiger un achat jusqu'à 14 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

** Évasions Porter est une entreprise agréée par TICO.

ÉDITORIAL

L'ERREUR ÉCONOMIQUE

Le chiffre du mal

Un mois après que l'économiste en chef du FMI, Olivier Blanchard, a eu le courage de reconnaître qu'un vice méthodologique avait pollué les recommandations de cet organisme, voilà qu'on apprend que l'étude ayant convaincu les Angela Merkel de ce monde de transformer l'austérité en veau d'or de la politique reposait sur une perversité mathématique. Effarant!

L

n 2010, Kenneth Rogoff et Carmen Reinhart, deux économistes alors réputés, ont publié une analyse intitulée *Growth in a Time of Debt* dans laquelle ils soutiennent avec force la thèse suivante: lorsque le niveau de la dette publique dépasse le seuil des 90% du PIB, il s'ensuit obligatoirement un étranglement de la croissance. Quelques semaines plus tard, les coups de buitoir qui tétanisent encore l'économie de la Grèce commençaient à se faire entendre.

Dans la foulée de ces derniers, on se souviendra que les officiers de la punition portant les étendards du FMI, de la Commission européenne, des entreprises étrangères et de certains gouvernements ont brandi les travaux du duo Rogoff-Reinhart pour mieux introduire la cure d'austérité. Dans cet exercice indigne du discours de la méthode, Angela Merkel s'est particulièrement démarquée en campant le rôle de l'égérie en chef de l'expiation. De l'expiation évidemment imposée à la population grecque.



SERGE TRUFFAUT

En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, les 90% sont devenus le pivot par excellence des politiques infligées à une ribambelle de pays, l'argument imparable des inféodés à la déesse austérité. Plus grave, beaucoup plus grave, cette étude a servi de faire-valoir pour bien des dirigeants politiques lorsque ceux-ci étaient appelés à justifier leur abandon de la lutte contre le chômage au profit du combat contre la dette qui passait, et passe toujours, par l'usage des forceps sur les programmes sociaux.

Il n'est pas innocent de rappeler que le refus des dirigeants européens de composer des plans de croissance, à l'inverse de ce qu'a fait l'administration Obama, a contribué à l'explosion du chômage dans le Vieux Continent. Ils sont 26 millions dans l'Union européenne, 19 millions dans la zone euro et 6 millions «produits» par l'austérité. Chez les jeunes, le nombre de sans-emploi est si élevé qu'on parle déjà d'une génération sacrifiée.

A moins d'être un militant fanatique du jansénisme économique, il faut bien souligner que les travaux de Rogoff-Reinhart ont imprimé une influence maléfique. On sait fort bien qu'il est impossible de dire combien les travaux en question ont «fabriqué» de chômeurs. Reste que la question ayant leur responsabilité comme sujet est bel et bien fondée. D'autant...

D'autant que le trio d'économistes de l'Université du Massachusetts qui s'est penché sur l'étude de Rogoff-Reinhart a découvert que ces derniers avaient omis certaines données, et d'une. Et de deux, ils ont fait une consommation «particulière» de mécanismes statistiques. Et de trois, ils ont mal utilisé le logiciel... Excel!

Cette histoire, comme celle du FMI il y a un mois, a un mérite: elle confirme que la science économique reste et demeure confinée à la faculté des sciences humaines. Autrement dit, on tient à insister, qu'elle n'est pas une science exacte, contrairement à ce que des commentateurs essayent de nous faire croire à mots, évidemment, couverts. Et pourquoi couverts? Pour mieux camoufler leur malhonnêteté intellectuelle.

Prenons ces fameux 90% du PIB. Un, le PIB est la lecture ponctuelle de l'activité économique sur un an. Deux, la dette, elle, s'étale sur plusieurs années qui n'affichent pas un PIB identique année après année. De fait, comment peut-on fixer avec certitude dans un chiffre et un seul le corollaire entre le PIB et la dette à long terme? Au fond, la réponse appartient à John Kenneth Galbraith: «*Il y a trop d'astrologues dans notre profession.*»

COMMISSION CHARBONNEAU

Du sphinx au pharaon

L

e témoignage de Frank Zampino reprendra ce lundi à la commission Charbonneau. On n'en attend pas plus de révélations que la semaine dernière et, pourtant, ses passes d'armes avec la procureure et la présidente de la commission sont riches d'enseignement.

Ce que l'on voit, c'est un homme que rien n'impressionne. D'autres témoins ont usé de charme, de déni, d'amnésie, de faux-fuyants face aux questions qui les rebutaient. M. Zampino, lui, joue au plus fin. Et il est extrêmement habile en la matière: même France Charbonneau, pourtant fine mouche, n'arrive pas à le faire ne serait-ce qu'hésiter.



JOSÉE BOILEAU

Les réponses de Frank Zampino défient pourtant la logique au regard des témoignages déjà rendus et de la preuve dévoilée (il faudrait trouver normal que l'homme qui déteste les mondanités se soit joint à la noce de rejetons de familles mafieuses? Franchement...). Cela agace suprêmement la procureure en chef de la commission, Sonia Lebel, qui n'a pas encore compris que l'ironie, les sourires narquois et les insinuations n'ont aucun effet sur l'homme sans états d'âme qu'est

Frank Zampino. Et que c'est en cela qu'il est redoutable.

La dynamique à l'œuvre à la Commission nous renvoie dès lors à celle qui devait avoir cours à l'hôtel de ville quand le tandem Tremblay-Zampino dirigeait Montréal. Si une France Charbonneau, qui cumule autorité naturelle et celle due à son poste, plus un immense capital de sympathie populaire, n'arrive pas à faire perdre de sa superbe à M. Zampino, comment le maire Gerald Tremblay pouvait-il arriver à lui en imposer?

Dès le jour où M. Tremblay, pressé semble-t-il par les autres maires de banlieue, a décidé de s'associer à lui pour gagner la mairie de Montréal fusionnée, il venait de perdre le contrôle. Il est clair maintenant aux yeux de tous qu'on ne prend pas un Frank Zampino en défaut, on ne se mêle pas facilement de ses affaires et on ne s'en débarrasse pas comme on veut. L'élection est remportée, mais à quel prix.

Mais peut-être que c'est un prix que Gerald Tremblay était prêt à payer quand il a recruté M. Zampino pour qu'il devienne, en cas de victoire, son président du comité exécutif. Après tout, il n'était pas un néophyte en politique.

Au regard de la hauteur avec laquelle M. Zampino traite la commission, il serait par ailleurs plausible que le maire ait pu se sentir dépossédé, pris au piège. Mais alors, comment comprendre qu'il ait ravalé ses larmes en mai 2008, lorsque M. Zampino a, dans une froide déclaration à la presse, annoncé qu'il quitterait son poste sous peu, en quête de «*nouveaux défis*» dans le privé? M. Tremblay, ému, le salua en le couvrant d'éloges. La machine à collusion et corruption battait alors son plein.

Si le sphinx Zampino n'a pas grand-chose à nous apprendre, le pharaon Tremblay, qui devrait le suivre, aura décidément bien des choses à nous expliquer.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE



L E T T R E S

Les deux Trudeau et la Constitution de 1982

Il y a quelque chose de profondément exaspérant à voir le nouveau chef du Parti libéral du Canada (PLC), Justin Trudeau, défendre la Constitution de son père, Pierre Elliott Trudeau, en utilisant le poncif archi-usé des «*vieilles chicanes*».

Premièrement, la Constitution de 1982 a été imposée à la province de Québec sans le consentement de son gouvernement et sans qu'aucun droit de veto ait pu être utilisé; il ne s'agit pas d'un fantasme paranoïaque, mais d'un fait historique réel. D'ailleurs, vous remarquerez que pour la Constitution de 1982, ce n'était pas nécessaire que tout le monde soit d'accord, alors que ça concernait tout le Canada... tandis que pour l'accord du lac Meech, c'était absolument nécessaire, alors que ça ne concernait que le Québec. Quel bel esprit démocratique!

Depuis ce temps, l'attitude du fédéral envers le Québec se résume à peu près à ceci: «*On vous a fait un coup bas, mais on ne l'admettra jamais, et si vous venez nous le reprocher on vous accusera de vouloir "chercher la chicane"*». Dans ce contexte, qui cherche «*la chicane*», selon vous?

Deuxièmement, dans l'expression «*vieilles chicanes*», l'adjectif «*vieilles*» laisse entendre que le rapatriement de la Constitution ferait partie du passé et qu'on serait mieux de passer à autre chose. On appelle ça un non-argument. Si le rapatriement est en effet un événement du passé, la Constitution, elle, fait toujours partie du présent et d'une certaine façon régularise la vie des Québécois. En d'autres mots, imaginez que je casse la fenêtre de mon voisin, qu'on finisse par s'apercevoir que je suis le coupable et que je dise: «*C'est arrivé la semaine passée, faudrait peut-être passer à autre chose!*»

Troisièmement, la critique de la Constitution de 1982 n'est pas seulement une lubie de «*séparatistes*»: la Constitution a

été imposée à l'ensemble des Québécois, séparatistes ou non. D'ailleurs, si on est fédéraliste, si on aime le Canada, il me semble qu'on devrait vouloir vivre dans un pays qui a la maturité et le courage nécessaires pour admettre ses torts et pour régler ses problèmes internes, non? A moins bien sûr que l'on considère l'unité canadienne comme plus importante que le respect et la justice...

Et quand bien même il y aurait des affaires plus «*urgentes*» à régler, ce n'est pas une raison pour prendre les gens pour des valises.

Patrick Béland

Le 18 avril 2013

L'impossible bilinguisme

Après un long voyage en automobile, j'arrive au poste-frontière ontarien des Mille-Îles. Les écriteaux sont bilingues, mais pour le douanier, c'est autre chose. Après la présentation des passeports, il me lance: «*Where do you live?*». Je lui réponds en français. La seconde question se fait en anglais: «*Where are you from?*». Je constate que je suis devant un *redneck* et, fatigué et ne voulant pas être fouillé pendant une heure, je lui réponds pour le reste en anglais. Je me suis donc soumis. Une fois quitté le poste-frontière, je deviens furax devant pareille imbécillité et sans aucun doute aussi en maudit contre moi... Moi, fédéraliste invétéré, je suis maintenant prêt à devenir «*séparatiste*»! Ma conjointe essaye de me calmer.

Je ne comprends pas qu'après tant d'années nous en soyons encore rendus là. Que c'est difficile de faire entrer dans la tête de certaines gens que le fédéralisme multinational est une affaire très exigeante, qui demande beaucoup d'efforts et de respect de l'autre! Je me rappelle encore les graves lacunes en matière de bilinguisme pour les Jeux olympiques de Vancouver de 2010. Faute de devenir souverainiste devant la stupidité et la mauvaise foi de certains an-

glophones, je me dis qu'il faudrait adopter pour le Québec (comme pour les autres provinces) le régime linguistique à la belge, soit l'unilinguisme territorial généralisé, ce qui inclut évidemment aussi les services fédéraux qui s'y trouvent. Je garderais des exceptions pour les écoles de la minorité anglaise et pour les petites municipalités qui historiquement comportent des communautés de langue française et anglaise. Ce qui exclut évidemment Montréal.

C'est ainsi que mon douanier des Thousand Islands donnerait ses services uniquement en anglais et celui de l'aéroport Trudeau seulement en français. La farce du faux bilinguisme a assez duré.

Michel Lebel

Entrelacs, le 15 avril 2013

Élargir la notion de maltraitance

Le gouvernement péquiste poursuit la campagne contre la maltraitance lancée par l'ancien gouvernement. Or bien que réaliste, cette campagne dénonce uniquement la maltraitance dont sont victimes nos aînés par leurs proches et leur entourage.

Ne croyez-vous pas que le fait de se voir littéralement forcé à se lever et se coucher à des heures prédéterminées, de ne recevoir qu'un seul bain... par semaine, de manger de la nourriture préparée la veille et de partager, dans certains cas, sa chambre avec un inconnu ne constitue pas aussi une forme de maltraitance? C'est pourtant ce que sont obligés de vivre des milliers de nos personnes âgées vivant dans certains CHSLD ainsi que certaines résidences privées.

Le gouvernement se donne donc bonne conscience en investissant massivement notre argent dans des publicités, mais n'a que faire de ses propres agissements dans ces institutions. Aberrant!

Jean Bottari

Montréal, le 16 avril 2013

LIBRE OPINION

L'envol d'une grenouille

ROBERT JASMIN

Newville

Ces jours derniers, le patron de l'aéroport de Québec, M. Gaétan Gagné, a plaidé, devant les membres de la Chambre de commerce, en faveur de la création d'une «*aérotropole*» (*Le Devoir*, 17 avril 2013). Il voudrait attirer les gens à Québec en transformant «*son*» aéroport en gigantesque parc d'attractions touristiques, d'hôtels, d'établissements d'enseignements, de soins de santé, d'usines, de centres de distribution, et, précise-t-il, «*j'en passe*». Qu'est-ce qu'il lui manque? Un Parlement peut-être. M. Gagné voudrait en somme une ville dans la ville! J'imagine le touriste américain disant qu'il va passer ses vacances à... Jean-Lesage Airport!

M. Gagné a peut-être trop volé ces derniers temps, il lui faudrait revenir sur terre. Nous sommes à Québec, monsieur Gagné, et non pas à Atlanta, une plaque tournante aéroportuaire! Vous rêvez à un

développement comme celui qu'on retrouve à Hong Kong ou à Singapour où des millions de personnes qu'une économie en folie a concentrées dans un petit territoire, à un développement qui ne sert qu'au divertissement des très riches de la planète. Et vous avez eu l'outrecuidance de dire que ces pôles d'attraction aéroportuaires constituaient «*des reflets de la valeur des aspirations d'une société*»! J'ose croire que la société québécoise n'est pas tombée si bas!

Un service public

Pour avoir un aperçu de ces valeurs que vous défendez du haut de votre salaire dont vous dites qu'une partie ne doit pas être connue du public, nous n'avons qu'à nous référer à vos propos sur un éventuel train rapide. Vous dites qu'il faut oublier ce rêve et nous tourner vers le potentiel d'un aéroport. Oublions donc les investissements dans les moyens de transport de masse au bénéfice de la majorité pour privilégier ceux qui favorisent la minorité. Je

suppose qu'à vos yeux, la masse pourra se contenter d'aller s'amuser localement dans votre parc d'attractions!

Il semble nécessaire de rappeler à M. Gagné qu'il dirige un service public et que ce qu'on lui demande, c'est d'assurer un bon fonctionnement de ce service et de faire en sorte que des infrastructures adéquates puissent permettre aux gens de voyager aisément et aux pilotes de faire leur travail en sécurité. Pour le reste, si M. Gagné veut diriger une ville et tout ce qui vient avec, je lui suggère la ville de Québec située pas très loin de l'aéroport. Quant aux divertissements, il en trouvera plus que le client en demande. Pour ce faire, comme on est encore en démocratie, qu'il se fasse élire à la place d'un certain M. Labeaume.

Enfin, si je peux me permettre un conseil d'ordre culturel, M. Gagné gagnerait beaucoup à se plonger dans la lecture des œuvres de Jean de La Fontaine, notamment dans la fable de la grenouille qui voulait... etc., etc.

IDÉES

RAPPORT D'AMOURS SUR LES RETRAITES

Espoir et déception...

La réflexion ne doit pas s'arrêter là

LOUIS ROY

Ex-président de la CSN

Après dix-huit mois de travail, le Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, présidé par Alban D'Amours, a enfin remis son rapport! Pendant que nous aurions dû travailler à mettre en place des solutions depuis plus de trois ans, le gouvernement du Québec nous a entraînés dans une longue réflexion alors que les constats de base étaient déjà connus. De plus, on nous propose une commission parlementaire pour l'automne 2013, ce qui nous amène à l'hiver 2014 pour un autre rapport et un éventuel projet de loi qui serait adopté en juin 2014. Sans parler du fait qu'il y aura sans doute une élection d'ici là... On comprend mal qu'une urgence vieille de trois ans déclenche un tel processus d'escargot!

Les cent premières pages de ce rapport nous tracent un portrait honnête de la situation des régimes de retraite au Québec. Quant aux objectifs, principes et valeurs proposés ensuite pour soutenir une nécessaire réforme des régimes de retraite, ils feront assez rapidement consensus puisque la vertu est rarement contestée... L'équité, la transparence et la responsabilisation ne devraient pas déclencher de guerre sémantique parmi les ténors de l'opinion publique, souvent trop avides d'effets de toge.

Au secours des prestations déterminées

Véritable point positif du rapport, la volonté du comité de protéger les régimes à prestations déterminées est tout à son honneur et apporte un vent de fraîcheur dans le discours constant de la droite qui voudrait les voir disparaître au profit de régimes où l'employeur n'a plus aucune responsabilité et où tous les risques sont pris par les travailleuses et les travailleurs. Cette volonté est toutefois assombrie par l'idée de laisser aux seuls patrons le loisir de modifier le régime si aucune entente n'intervient entre eux et les employés dans un délai de cinq ans. Faut-il rappeler que les régimes sont constitués des fonds versés conjointement par les parties? On a beau parler de «*dernier recours*» permettant à l'employeur de sauver le régime, il n'en demeure pas moins que négocier avec cette menace en bout de piste laisse un goût amer. On sent déjà un préjugé favorable aux entreprises qui n'ont pourtant pas démontré jusqu'à présent qu'elles en méritaient autant.

Là où la déception est vive, c'est dans la partie des recommandations pour construire un système de retraite qui atteindrait les objectifs dictés plus avant. Ici, peu d'audace, pas de proposition transcendante et encore moins de volonté de brasser la cage! La rente de longévité, proposée pour soutenir les gens à partir de 75 ans, n'est qu'une forme de RRQ-DEUX qui vient combler en partie l'iniquité intergénérationnelle générée par le régime actuel. Sans rejeter tota-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La volonté de protéger les régimes de retraite à prestations déterminées est l'un des points forts du rapport D'Amours. Mais il manque d'audace dans les mécanismes.

lement cette proposition, je crois que le comité aurait pu être plus audacieux et proposer, comme on le voit dans certains pays cités dans son étude, la mise en place d'un régime obligatoire pour tous les employeurs et travailleurs, et ce, dès leur arrivée sur le marché du travail.

Patrons et syndicats à la même table

L'incapacité du comité d'experts à proposer un véritable pacte social vient renforcer l'idée qu'il faut mettre à contribution les patrons, les syndicats et le gouvernement dans un groupe de travail pour y arriver. J'aurais aimé que le comité pose au moins des questions fondamentales dont les réponses auraient pu servir de fondation à une réforme permettant la sécurité financière des futurs retraités. Combien d'années de vie veut-on «*assurer*» par nos rentes? 20 ans, 30 ans? Qui assumerait alors la responsabilité des années subséquentes? Quelle doit être la part des régimes privés et publics?

On aurait pu proposer, par exemple, que nos régimes actuels soient consolidés pour assurer 20-25 ans de retraite avec un revenu suffisant, 65% du revenu moyen du travail par exemple, et ensuite mettre en place

un RRQ-DEUX pour nos années de fin de vie. La rente de longévité s'appliquerait alors vers 80-85 ans, et serait donc moins coûteuse. Et que dire de la nécessité d'assurer des soins de santé gratuits et accessibles surtout dans cette période de vie! Pourquoi ne pas proposer dès maintenant des mesures facilitant le maintien à domicile et le logement ou même l'accès à une saine alimentation en parallèle aux mesures pour assurer les revenus à la retraite? Il faut implanter simultanément les notions d'une qualité de vie et d'un revenu suffisants à la retraite.

Si on veut s'en assurer collectivement, et dans le respect des générations futures, il faut réfléchir globalement à la question et dépasser la «*simple*» mécanique de l'épargne personnelle et du salaire différé. Bien sûr, ce n'était pas là le mandat du comité D'Amours. C'est pourquoi je prône toujours la mise en place rapide d'un groupe de travail représentatif des acteurs impliqués

et arriver à l'automne avec un projet de loi et une vision à long terme pour nos retraites. Il est encore temps de remédier à la situation, mais le temps presse!

L'occasion de bâtir une société plus équitable

JONATHAN PLAMONDON

Candidat à la maîtrise européenne en sciences du travail

Université catholique de Louvain

Président de Force Jeunesse de 2008 à 2011

La publication du rapport D'Amours représente une bouffée d'oxygène dans le débat portant sur le système de retraite. Il donne enfin une occasion aux jeunes de rétablir l'équilibre dans le financement de nos retraites et de corriger certaines erreurs du passé.

Auparavant, cet enjeu intéressa peu de gens et, peut-être à cause de cela, la gestion de nos outils d'épargne n'est pas irréprochable. Le comité d'experts montre bien dans son rapport que nos régimes complémentaires de retraites (RCR) sont précaires et qu'une tangente d'insolvabilité s'est installée depuis une décennie. À cela, s'ajoute le gel de cotisation du Régime des rentes du Québec (RRQ) qui dura une vingtaine d'années (1966-1986), forçant ainsi les générations post-baby-boom à contribuer davantage pour une rente similaire à celle de leurs parents. Cette réalité du «*paie plus et obtiens moins*» est devenue un consensus politique dû à notre démographie défavorable aux jeunes. Ce contexte explique que l'iniquité ne se limite pas au RRQ puisque le redressement des RCR s'est fait surtout grâce aux sacrifices des jeunes travailleurs.

À cela s'ajoutent les nouvelles réalités du marché du travail, où les jeunes sont davantage en situation de travail atypique n'ayant pas accès à un RCR et devant se reposer sur des REER moins profitables. Bref, peu de gens semblaient vouloir changer cette spirale négative de l'épargne chez les jeunes travailleurs jusqu'à la publication de ce

«*Cette réalité du «paie plus et obtiens moins» est devenue un consensus politique dû à notre démographie défavorable aux jeunes*»

rapport qui mise sur l'équité intergénérationnelle et la mutualité. Par conséquent, tous les politiciens doivent s'en inspirer et, plus particulièrement, adhérer à deux de ses propositions s'ils rêvent d'un Québec équitable pour chaque génération.

La rente longévité pour l'équité

D'abord, cette proposition qu'est la rente de longévité qui pourrait être un progrès social pour affronter l'allongement de la vie permettrait aussi le dédommagement des jeunes générations. Bien qu'elle puisse, à court terme, être vue comme une bonification de la retraite des baby-boomers que nous, les jeunes, financerions. Dans les faits, elle favoriserait la mise en place d'une rente supplémentaire par un mécanisme équitable. Le rapport assure qu'une saine capitalisation et une instauration progressive éviteraient la fâcheuse avenue de nous faire payer la facture de nos parents. Elle peut aussi faire plus, car elle peut corriger les erreurs du passé comme la gestion inéquitable du RRQ. Une ponction temporaire sur les rentes de longévité des

bénéficiaires ayant été favorisés par ce gel permettrait de ralentir la progression des cotisations. Les jeunes bénéficieraient donc d'une condition plus favorable en échange des sacrifices qu'ils ont faits pour financer le RRQ.

La deuxième contribution à notre équité intergénérationnelle réside dans l'application de cette équité à la restructuration des régimes à prestations déterminées (RPD). Tout comme les principes fondamentaux des relations de travail tels que la négociation de bonne foi, le gouvernement doit en assurer le respect par l'entremise d'une réalité juridique. Sans un renforcement du principe par la loi, seul le volontariat des parties syndicales et patronales permet d'agir équitablement, ce qui a eu des résultats peu convaincants jusqu'à ce jour. Même les actuelles dispositions sur les clauses de disparité de traitement ne suffisent pas à limiter les situations inéquitables dans le redressement des RPD. Dans la perspective où le gouvernement adhère au principe d'équité intergénérationnelle, il doit utiliser ce rapport pour adapter la législation portant sur les RCR en fonction de ce principe.

Globalement, ce rapport représente d'abord des solutions concrètes pour des problèmes complexes, ce qui est appréciable. Bien qu'il ait ciblé des mesures pouvant briser l'effritement de notre système de retraite et assurer un dédommagement des jeunes travailleurs, une question demeure pertinente: est-ce que la classe politique aura le courage d'affronter une démographie, donc un électoralat, en défaveur de plusieurs mesures établissant une équité intergénérationnelle? Rien n'est moins sûr! C'est pourquoi ce rapport va devenir l'examen de départage entre nos politiciens afin de déterminer qui d'entre eux a le sens de l'État.

QUESTIONS D'IMAGES

J'ai choisi le Québec



JEAN-JACQUES STRÉLISKI

La publication du livre de Frédéric Bastien, *La bataille de Londres*, la réaction éclairée de Lucien Bouchard, la motion de l'Assemblée nationale, l'arrivée de Justin Trudeau à la tête du Parti libéral du Canada furent récemment les ingrédients d'une discussion animée avec des amis. Sortie de je ne sais où, une question m'est adressée: au fait, pourquoi as-tu immigré chez nous? Ma réponse est toujours la même: j'ai choisi le Québec.

J'y suis arrivé en septembre 1967. Le 17 exactement. Pour moi, c'était hier. C'était, comme dit la chanson, l'année de l'Expo. Le regard candide de ma jeune vingtaine et, en bandoulière, l'enthousiasme des coopérants.

Cette bande de jeunes diplômés privilégiés venait faire, en terre francophone, un stage professionnel civil de deux ans, en guise de service militaire (obligatoire à l'époque).

La réputation des Français laissait alors grandement à désirer, celle du «*maudit Français*» prédominait. Nous n'en saisissons ni l'origine ni la cause. Mais qu'importe. La rapidité et l'habileté de notre groupe à se faire accepter nous indiquaient qu'il y avait de l'espoir pour faire évoluer cette perception qui «*agaçait*» la relation France-Québec.

Une partie de notre mission au moins était claire: s'intégrer en douceur. Pour moi, comme beaucoup d'autres de mes comparses, ce sera mission accomplie! Et l'objectif en valait la peine. Tous, nous nous souvenons aujourd'hui de cette époque frénétique avec grand plaisir et non sans nostalgie. La Révolution tranquille battait son plein. Nous étions les témoins d'un déploiement exceptionnel d'énergie, de réalisations et de réformes à tous les niveaux, culturel, social, économique, éducatif et académique. Des mots nouveaux résonnaient à nos oreilles, souveraineté et indépendance. Des mots forts pour nous jeunes Français, mais des mots oubliés de notre vocabulaire quotidien.

Nous allions, au Québec, en saisir toute la portée. Cela ne faisait pas de nous pour autant — loin de là — des souverainistes ou des indépendantistes, mais cela nous forçait à comprendre les raisons de ce mouvement nationaliste, de cette montée en puissance qui s'opérait dans la bonne humeur, pour ne pas dire la liesse la plus absolue. *L'Ostîdêcho* faisait grand bruit: Deschamps, Charlebois, Mouffe et Forestier nous amenaient à réaliser que le Québec possédait tous les ingrédients pour constituer autre chose qu'une «*Belle Province*». Et puis, il y avait Miron, Godin, Aquin, Vigneault et tant d'autres. Le cinéma de Groulx, Jutra, Brault, Carle, Arcand, etc. Et bien entendu René Lévesque, Pierre Bourgault, Gilles Grégoire, Camille Laurin. Nous étions fascinés.

Le premier ministre Daniel Johnson avait accueilli, quelques mois auparavant, le général de Gaulle, qui devait lancer du balcon de l'hôtel de ville de Montréal son célèbre «*Vive le Québec libre!*». Ce même général qui avait favorisé et signé les accords de coopération dont nous étions les tout premiers produits... en sol canadien-français!

Imaginez avec quel bonheur et quelle curiosité, nous découvrons ce que voulaient dire ouverture, décontraction (le mot est faible), débats, émulation, nous voulions tout savoir et découvrir de ce Québec en mouvement. Je décidais d'en connaître les régions, de l'Abitibi à la Gaspésie, de la Mauricie aux Cantons de l'Est, du Lac-Saint-Jean à la Côte-Nord, et partout l'accueil était le même, fraternel, simple, intelligent, tolérant. Je fus subjugué par tous ces gens accueillants et, à dire vrai, parfaitement conquis. Tout contrastait dès lors avec les us de mon vieux pays, coïncé dans ses codes et conventions, dans lequel il était fort difficile pour la jeunesse d'alors de se tailler un avenir. Nous étions à l'orée de mai 1968.

En nous familiarisant avec ce Québec en mutation, nous prenions également conscience de ce que représentait le Canada de l'époque, celui de Lester B. Pearson (qui démissionna en décembre 1967). La suite de l'histoire, vous la connaissez. Un certain Pierre Elliott Trudeau viendra donner la réplique, aux ténors de cette révolution, lancée sous Jean Lesage. Et qui n'avait de tranquille que le nom. Il mettra toute son énergie à défendre un autre idéal construit de toutes pièces. Je n'ai jamais pu saisir pourquoi. Je n'ai jamais pu y adhérer.

Avec le temps s'est troublé le souvenir de cette période idyllique. L'incompréhension aussi de ce peuple peu enclin à se re-solidariser. Le doute s'est installé. Le Québec est trop divisé aujourd'hui, séparé de lui-même. Le blâme, en premier lieu, revient sans doute à ces gouvernements péquistes incapables de livrer ce pour quoi tant d'autres se sont animés, battus, rassemblés puis déchirés.

Tout peut bien entendu se rationaliser, s'expliquer, se justifier, s'analyser. Les historiens, les journalistes politiques, les politologues s'y emploient encore à longueur de journée. Pourtant, dans mon cœur reste un attachement profond à ce coin d'Amérique. Une terre que j'ai choisie, la seule terre qui m'ait donné une chance, une famille, des amis. Une terre que je ne suis pas près de renier et que je remercie encore tous les jours. Fût-elle ou non un pays.

Jean-Jacques Stréliski est professeur associé à HEC Montréal, spécialiste en stratégie de l'image.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartariste), **information générale**: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); **information culturelle**: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaistirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Pajneau, (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino-Parazelli et Geneviève Tremblay (assistants); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Andélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Céline Benoit, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Amélie Maltais, Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Nadia Sebâ, Ousmane C. Touré (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Éliane Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Christian Goulet (directeur), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Moïse Bastien, Claudine Chevrier, Céline Furuy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS

CONTRASTE

SUITE DE LA PAGE 1

veulent s'installer dans la baie, des compagnies forestières qui s'installent et qui coupent tout [...] c'est le temps ensemble de démontrer qu'on a besoin d'une planète verte, pour tous», explique-t-il.

Les opposants à l'industrie du gaz de schiste, souvent reconnaissables dans la foule grâce à leur pancarte rouge frappée d'un «*non au gaz de schiste*», étaient très présents dans le cortège. Francine Salvas est venue du village de Saint-Ours en Montérégie afin d'exprimer son opposition à l'exploitation du gaz dans sa région. Mais les compagnies gazières sont plutôt discrètes en ce moment, car le prix du gaz a été revu à la baisse ces derniers temps, constate-t-elle. «*Pour le moment, il n'y a aucuns profits à faire. On est là pour rappeler que le jour où le prix du gaz va monter, les enjeux vont devenir aussi aigus qu'il y a*

deux ans. Il n'y a pas de moratoire, il n'y a pas eu de loi sur les mines encore», déplore-t-elle.

L'industrie pétrolière et les projets de développements de pipelines étaient aussi dans la ligne de mire de nombreux manifestants, comme Nadine Lecorre, qui est venue des Laurentides pour l'occasion. «*Je veux dénoncer le fait que nos gouvernements sont de connivence pour construire un pipeline dont on ne veut pas dans les Laurentides*», explique-t-elle.

Le contraste avec la manifestation de l'année dernière était toutefois flagrant. En 2012, la foule était plus hétérogène, regroupant des environnementalistes certes, mais aussi de nombreux étudiants, constate Mathieu Séguin. «*L'ambiance est différente. On voyait plein de carrés rouges, plein d'étudiants, l'an dernier. C'était un mélange, une manif étudiante et celle de la journée de la Terre. Il y a moins de monde que l'an dernier, mais on est quand même plusieurs milliers, c'est beau à voir*», explique cet étudiant.

La manifestation tranchait aussi

avec les rassemblements de ces dernières semaines qui ont eu lieu au centre-ville. Le parcours avait été donné à l'avance au Service de police de la ville de Montréal (SPVM). La présence policière dans la manifestation était fort discrète, avec quelques cyclistes du SPVM qui patrouillaient aux alentours du cortège.

Le rassemblement sur la place du Canada a donné lieu à plusieurs discours. Syndicalistes et environnementalistes se sont succédé à la tribune. Les critiques visaient surtout le gouvernement Harper, accusé par la plupart des manifestants de ne pas se soucier assez de l'environnement.

La tension est montée d'un cran vers 16 h, lorsqu'un groupe d'une centaine de manifestants anticapitalistes a quitté la place du Canada pour se rendre vers la rue Sainte-Catherine afin de la remonter dans le sens de la circulation. Le trajet de cette manifestation improvisée n'avait pas été donné à l'avance, mais le SPVM ne l'a pas déclarée illégale, se contentant de demander

aux manifestations d'emprunter le trottoir, ce qu'ils ont refusé en huant copieusement le policier du SPVM qui donnait ces indications.

«*Selon moi, je trouve que la marche a été trop courte, ça a duré à peu près une heure, le monde avait le goût de marcher plus*», expliquait Julien, un des participants à cette manifestation improvisée rue Sainte-Catherine.

Néanmoins, il n'y aura pas eu d'interpellations de masse, ni de constats d'infraction, selon le SPVM. Finalement, la centaine de manifestants anticapitalistes se sont dispersés d'eux-mêmes, à quelques coins de rue du parc Émilie-Gamelin, plusieurs d'entre eux se donnant rendez-vous lundi après-midi, à la manifestation contre le règlement P-6, qui encadre les rassemblements dans la métropole.

Le Devoir

D Voir aussi · Une galerie de photos sur la Marche de la Terre tenue à Montréal. [ledevoir.com](#)



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'exploitation des sables bitumineux était l'une des cibles des milliers de marcheurs qui ont envahi le centre-ville de Montréal dimanche.

CONFLITS

SUITE DE LA PAGE 1

convaincu des élus de Projet Montréal de présenter ce lundi une motion au conseil municipal pour en exiger l'abolition immédiate.

Récapitulons. Créé il y a plus d'une décennie, P-6, de son petit nom, est le *Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public*. Certains articles ont toutefois été modifiés au printemps 2012 par la Ville de Montréal, en même temps que la loi spéciale du gouvernement Charest était adoptée.

La nouveauté? On oblige désormais les participants à une manifestation à fournir le trajet — «*Au préalable de sa tenue, le lieu exact et l'itinéraire d'une assemblée, d'un défilé ou autre attroupement doit être communiqué au directeur du Service de police ou à l'officier responsable*» — et leur interdit de se couvrir le visage — «*Il est interdit à quiconque participe ou est présent à une assemblée, un défilé ou un attroupement sur le domaine public d'avoir le visage couvert sans motif raisonnable, notamment par un foulard, une cagoule ou un masque*». Les amendes vont de 500\$ à 1000\$, mais peuvent atteindre 3000\$ en cas de récidive.

Un règlement arbitraire

L'avocate en droit du travail chez Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino déplore avec véhémence le caractère «*arbitraire*» de l'application du règlement, qui a servi à inculper plus de 1000 personnes depuis mars 2011, selon le Collectif opposé à la brutalité policière. «*C'est une carte blanche qu'on donne à la police*», soutient

M^{me} Ataogul, membre de Québec solidaire et ancienne collaboratrice d'Amir Khadir dans la circonscription de Mercier. Elle dénonce les propos du chef du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent, qui a laissé entendre la semaine dernière que la police n'exigerait pas qu'un itinéraire soit fourni lors des célébrations des amateurs de hockey ou d'autres événements sportifs sous le prétexte qu'ils sont «*spontanés*». «*C'est un dérapage, extrêmement arbitraire, c'est l'un des grands problèmes du règlement*», note-t-elle.

M^{me} Ataogul souligne qu'il existe déjà des dispositions dans le Code criminel qui prévoient sévir en cas de violence, donnant notamment le pouvoir à la police de déclarer un attroupement illégal et de le disperser. Elle s'explique donc mal que P-6 sévisse même en cas de manifestation pacifique. «*Actuellement, on réprime et déclare illégales des manifestations de gens qui sont complètement pacifiques et qui ne commettent aucun méfait. On les capture en souricière et les détient pendant des heures sans même leur permettre d'aller aux toilettes.*»

L'avocate dans la jeune trentaine constate que dans certaines grandes villes, notamment Paris, et même dans certaines municipalités canadiennes, les règlements similaires ne sont pas aussi sévères. «*On a fait des vérifications et à Paris, en temps de crise, on ne distribue pas tout plein d'amendes aux manifestants. Montréal n'est pas plus violente que Paris*», indique-t-elle.

Sibel Ataogul se dit aussi «*interpellée*» par la disposition interdisant les masques. «*Que fait-on dans les défilés pour la fierté gaie où plusieurs personnes ne veulent pas s'afficher comme homosexuelles par crainte d'être reconnues par leur employeur, parce qu'elles n'ont pas encore fait leur coming out? On leur interdit de se couvrir le visage*», souligne-t-elle, souhaitant démontrer l'absurdité du règlement.

Respecter le droit

Comme membre du barreau défendant les plus grands principes de la justice et du droit, la jeune avocate d'origine turque ne critique pas l'essence même de P-6 ni son objectif, mais plutôt les moyens. «*Bien sûr que je veux que les manifestations se déroulent pacifiquement et dans le calme, mais là, ça n'a rien à voir. On veut le trajet alors qu'on sait qu'il y a des manifestations complètement spontanées. Tout ça va finir par mener à la dissuasion générale de manifester*», croit-elle.

Sibel Ataogul n'invite pas non plus à la désobéissance civile. «*Nous sommes des avocats et des avocates, et notre approche est d'utiliser les canaux démocratiques et de mobiliser dans le respect de la loi. On veut éduquer les gens pour qu'ils comprennent ces dérapages avec P-6. On a un point de vue juridique, mais également social*», insiste-t-elle.

Fondé en 2012, l'AJP, qui compte maintenant plus de 100 membres, est l'un des rares rassemblements d'avocats, de juristes et d'étudiants à épouser des causes socialistes, plus à gauche. «*On trouvait qu'il y avait un vide au niveau des véhicules des valeurs progressistes et de compréhension critique*», explique M^{me} Ataogul. Elle ne cache pas ses sympathies socialistes, mais se défend d'être le mouton noir du milieu. «*Je ne pense pas qu'on soit mal vus. On peut adopter les causes qu'on veut. On a bien des confrères et coœurs qui sont candidats dans des partis politiques.*»

Selon elle, retrouver la paix sociale passera par une vaste réflexion sur les événements du printemps 2012. «*On doit se poser des questions sur la police et sur ce qui a été fait pour assurer la sécurité. Au Québec, on n'a pas de mécanisme d'enquête indépendante, c'est la police qui enquête sur la police. On se pose des questions sans qu'il y ait jamais de blâme*», souligne-t-elle. «*En même temps, on a le règlement P-6 qui crée d'autres tensions. Le climat n'est pas à la résolution des conflits. Il faut que ça change.*»

Le Devoir

L'ASSE appelle à l'aide

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) fait un appel aux dons afin de pouvoir aider les personnes qui souhaitent contester les constats d'infraction qu'elles ont reçus lors des récentes manifestations. L'association a dépensé plus de 100 000\$ en frais de justice depuis 2012, selon son porte-parole, Jérémie Bédard-Wien. L'ASSE met aussi en ligne un site Web participatif sur lequel les Québécois pourront publier des photos et des messages afin de dénoncer le règlement P-6 qui encadre les manifestations à Montréal.

Bahador Zabihyan
Le Devoir

TRAVAILLEURS

SUITE DE LA PAGE 1

de fraude lorsqu'on prend la décision d'enquêter». Le document précise que le principal objectif des enquêtes sélectives est de «*prévenir les fraudes*» et les cas d'utilisation abusive du régime.

L'agence fédérale recommande à ses agents de «*concentrer les interventions sur les prestataires qui peuvent représenter un risque plus élevé de fraude*». Selon une source interne, «*l'idée est d'aller à la pêche en espérant attraper des cas qui aideront à atteindre nos quotas de prestations à couper*».

L'annexe B du document dresse ainsi la liste des cas auxquels les enquêteurs devraient être particulièrement attentifs, puisqu'ils présenteraient des risques plus élevés de fraudes. «*Nous définissons le risque comme étant l'impact ainsi que la probabilité possible de fraude*», stipule Service Canada.

On suggère aux enquêteurs d'évaluer, sur une échelle de 1 à 3, la «*probabilité, qui fait référence à la possibilité que le risque se produise, et l'impact, qui fait référence à la valeur totale en argent possible des trop payés établis*».

27 % des chômeurs visés

La liste montre que les travailleurs saisonniers et les prestataires fréquents (ceux qui «*présentent une demande initiale régulièrement*») de l'assurance-emploi doivent être considérés avec suspicion par les enquêteurs. La réforme du système de l'assurance-emploi entrée en vigueur en janvier vise particulièrement les prestataires fréquents, qui devront désormais retourner au travail plus rapidement et à des conditions moindres (une perte de salaire de 30 % est maintenant jugée acceptable).

À l'échelle canadienne, les travailleurs saisonniers représentaient 27,3 % de tous les prestataires en 2011, selon le Rapport de contrôle et d'évaluation du régime. Le Québec fournit 40 % de ces saisonniers.

Les saisonniers représentent près de 80 % du sous-groupe des prestataires fréquents. L'autre groupe de 20 % est essentiellement constitué de contractuels, comme les techniciens du cinéma et de la télévision — qui sont aussi nommés précisément dans le document sous le vocable de «*prestataires travailleurs autonomes*».

Ne pas sortir du rang

Plusieurs autres cas types sont mentionnés dans le guide de Service Canada. Sont ainsi suspects les prestataires «*qui reçoivent des prestations au-delà du nombre moyen de semaines pour leur marché du travail*». À l'échelle nationale, la durée moyenne d'admissibilité était de 36 semaines en 2011. La durée moyenne réelle était de 23 semaines. Quiconque dépasse ces moyennes attire donc l'attention de Service Canada.

De la même façon, ceux qui sont admissibles «*en remplissant les conditions minimales de nombres d'heures d'emploi assurable requis*» sont ciblés. Même chose pour ceux qui sont au chômage et travaillent dans un domaine où les offres d'emploi sont nombreuses dans leur région.

Plus loin, on dit aux enquêteurs d'être vigilants envers les prestataires dont plus de deux relevés d'emplois présentent des anomalies (chevauchement entre le premier et le dernier jour de travail). «*Nous avons eu du succès avec ce genre d'enquête dans les régions où il y a beaucoup d'immigrants parce que deux ou même trois d'entre eux peuvent travailler avec le même numéro d'assurance sociale*», prévient-on.

Au total, une quarantaine de cas types sont signalés aux enquêteurs.

Le Devoir

Guide d'emploi des enquêteurs

Les prestataires choisis pour une enquête sélective sont «*sélectionnés au moyen de critères établis pour identifier les circonstances ou scénarios qui comportent un risque élevé de fraudes*», indique le document obtenu par *Le Devoir*. Au stade de la sélection, Service Canada n'a rien à reprocher aux prestataires, sinon qu'ils présentent un profil particulier. Les entrevues sont menées en personne, et permettent une révision complète du dossier. «*Même si aucune allégation précise n'a été identifiée [contre le prestataire], ces enquêtes [impliquent] un examen approfondi de son dossier, indique-t-on*. Service Canada écrit dans son document que les enquêtes sélectives «*constituent un moyen efficace d'intervenir rapidement afin de prévenir la fraude et d'éviter*» des paiements injustifiés. L'agence fédérale dit que «*toutes les enquêtes doivent être menées de la façon la plus professionnelle possible, tout en faisant preuve d'empathie*».

Rectificatif

Robert Daudelin a été prénommé par erreur Roger dans le texte de la page H 1 de notre cahier spécial consacré à la Cinéma québécoise et publié le samedi 13 avril dernier. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

D	La rédaction
Le Devoir sur ledevoir.com	Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
f t	Par courriel redaction@ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter	Par télécopieur 514 985-3360
	Publicité
	Au téléphone 514 985-3399
	Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
	Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340
Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967
Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390